



Vice caché ou non ? Que faire ?

Par **Annie P**, le **17/01/2017** à **12:36**

Bonjour, rnNous avons acheté une maison (signature notariale en août 2017) et découvert hier (janvier 2017) que notre douche du 1er fuyait dans la pièce en-dessous ,au rez-de-chaussée (jusque-là nous utilisons une autre salle d'eau). Visiblement ce serait les joints du bac de douche qui seraient défectueux. rnDans la pièce du dessous, le papier de verre au plafond a toujours été gondolé, nous pensions que cela été dû à une mauvaise pose du papier de verre, mais, maintenant, nous comprenons que cela devait déjà être dû à la fuite (elle serait donc antérieure à notre achat). rnComment le prouver ? rnPouvons-nous nous retourner pour vice caché contre l'agence immobilière qui nous a vendu le bien ? rnBien cordialement, rnAnnie.